

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 02 juin 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Janick CHACAL ; Éric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Mauricette CAMALET) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

CONSEILLERS ABSENTS :

Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 24. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cynthia PEROUMAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

12- APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LE CITIZEN CLUB DE BASSE-TERRE », EN VUE DE L'ORGANISATION DES « FOULEES DE BAYIF 2023 »

Numéro d'inscription au
Registre

2023 – 03

Numéro de la Délibération

12

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents : 05

Dont Procurations : 02

15 JUIN 2023

Délibération publiée le

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

« Le Citizen Club de Basse-Terre » organise avec la commune de Baillif, depuis sa première édition les foulées de Bayif.

Une convention d'objectifs et de moyens, afin de définir les conditions et modalités de mise en œuvre d'un partenariat visant à l'organisation de la

course pédestre intitulée « les Foulées de Bayif » qui se déroulera du 23 au 30 juillet, doit être conclue puisque le montant de la subvention excède 23000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du décret n°2001-491 du 06 juin 2001 concernant les subventions attribuées par une collectivité à une association ;

Considérant la nécessité de conclure avec l'association « Le Citizen Club de Basse-Terre » une convention d'objectifs et de moyens afin de définir les conditions et modalités de mise en œuvre d'un partenariat visant à l'organisation de la course pédestre intitulée « les Foulées de Bayif » qui se déroulera du 23 au 30 juillet et dont c'est la 8^{ème} édition.

Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens élaboré à cet effet et définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide allouée à l'association précitée en vue de remplir les missions assignées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre l'association « Le Citizen Club de Basse-Terre » et la commune de Baillif ci-annexée à la présente.

Article 2 : De dire que la convention est signée pour la durée de l'organisation de la manifestation la 8^{ème} édition des « Foulées de Bayif ».

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qu'elle renferme et à assurer le bon suivi de celle-ci.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

- 4 abstentions : - José DAVISON
- Corine PEROUMAL
- Jean-Claude GLANDOR
- Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD PONCHATEAU

